

Bureau syndical du 19 AVRIL 2017

DELIBERATION N° 2017-04-026
Demande de subvention TLC – densification et optimisation du dispositif

Nombre de membres		
19		
En exercice	Présents	Votants
19	2	2

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf avril à dix heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie à la salle de la communauté de communes du Centre Corse située à la citadelle à Corte sous la présidence de Monsieur Xavier POLI, Vice-président.

Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance.

Cette réunion faisant suite à une première réunion convoquée le onze avril deux mille dix-sept pour laquelle le quorum n'était pas atteint, le bureau syndical du SYVADEC peut valablement délibérer sans condition de quorum.


Présents :
Madame : SOTTY Marie-Laurence.
Monsieur : POLI Xavier.

Absents représentés:

Absents :
Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTISTINI Serena.
Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, FAGGIANELLI François, VALERY Jean-Noël, GIORGI François, VIVONI Ange-Pierre, HABANI Yohann et FILONI François.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 27/04/2017
et de la publication de l'acte le : 28/04/2017



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20170419-2017-04-026-DE
Date de télétransmission : 27/04/2017
Date de réception préfecture : 27/04/2017

Le Président expose :

Le dispositif de collecte des textiles sur l'ensemble du territoire modifié en 2016 a permis d'obtenir une nette augmentation des tonnages collectés et valorisés.

La présente demande vise à densifier le réseau (acquisition de 44 conteneurs) et de s'équiper d'une plate-forme élévatrice pour le chargement des camions semi-remorques.

Le budget prévisionnel :

- 44 conteneurs : 30 800 € HT,
- Une plateforme élévatrice : 24 000 € HT

Soit un total de 54 800 € HT, le financement envisagé pour l'opération est de 70 % provenant de subventions, soit un montant de 38 360 € et de 30 % soit 16 440 € sur fonds propres du Syvadec auxquels s'ajoute la TVA.

Il est proposé aux membres du bureau de solliciter des subventions à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse et de bien vouloir en délibérer.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Xavier POLI, Vice-Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à poursuivre l'opération,
- Autorise le Président à déposer une demande subvention auprès de l'A.D.E.M.E et l'O.E.C à hauteur de 70 %, soit un montant de 38 360 €, 30 % soit 16 440 € provenant de fonds propres du Syvadec auxquels s'ajoute la TVA.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Vice-Président,

Xavier POLI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20170419-2017-04-026-DE
Date de télétransmission : 27/04/2017
Date de réception préfecture : 27/04/2017